

Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

Des constats et orientations qui doivent susciter des actions concrètes et immédiates de la part du gouvernement Legault

Longueuil, le 30 novembre 2020 – L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) ne peut qu'être en accord avec les constats et orientations que la présidente de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ), Régine Laurent, a dévoilés aujourd'hui. Elle salue aussi la *recommandation* de créer un·e directeur·trice national·e de la protection de la jeunesse, qui rejoint sa recommandation de créer un protecteur de l'enfance et de la jeunesse. Du même souffle, l'APTS rappelle au gouvernement Legault qu'il ne doit pas en attendre la nomination pour agir.

« Encore une fois, la CSDEPJ vient confirmer les constats et les enjeux que l'APTS soulève depuis de trop nombreuses années et qui se retrouvent dans le mémoire que nous avons déposé. Le ministre Carmant doit réagir à ces constats dès maintenant. La création d'un·e directeur·trice national·e de la protection de la jeunesse est certes un morceau important, mais il doit aussi se pencher sur la situation des intervenant·e·s sur le terrain et mettre en place les conditions gagnantes pour renforcer les services aux enfants et à leur famille », a déclaré la présidente de l'APTS, Andrée Poirier.

Lors de sa conférence de presse, M^{me} Laurent a d'ailleurs reconnu le manque de personnel sur le terrain et la détresse des intervenant·e·s. Son orientation « un meilleur soutien aux intervenantes, de meilleures conditions de pratique et une offre de service clinique plus uniforme partout au Québec » interpelle d'ailleurs directement le gouvernement Legault pour qu'il améliore les conditions de travail des milliers de travailleurs et travailleuses qui se consacrent à la protection des enfants. L'APTS a déposé depuis plus d'un an à la table de négociation des solutions qui répondent directement aux préoccupations de la CSDEPJ, mais le gouvernement continue de choisir de faire la sourde oreille.

« On ne peut pas agir à la pièce. Si nous voulons réellement améliorer les services de protection de la jeunesse, il faut travailler sur plusieurs fronts en même temps. Les négociations pour le renouvellement de notre convention collective sont l'occasion idéale pour donner un coup de barre afin de réagir aux constats de cette commission et de réduire la détresse et la surcharge des intervenant·e·s », a poursuivi Andrée Poirier.

L'APTS tient aussi à souligner l'importance que la CSDEPJ accorde à la prévention et aux services de première ligne, qui doivent être renforcés afin que la Direction de la protection de la jeunesse ne soit plus l'unique porte d'entrée pour obtenir des services à la jeunesse.

« La réforme Barrette a eu des effets catastrophiques sur notre système de services à la jeunesse, en particulier sur tout le volet de prévention assuré par le personnel dans les CLSC. Le gouvernement a certes annoncé des investissements dans son dernier budget, mais sans une amélioration notable des conditions de pratique et de travail des intervenant·e·s, les services resteront insuffisants par manque de personnel. Il est temps de reconnaître le caractère hautement spécialisé de ces titres d'emploi, comme l'a si bien dit Régine

Laurent, et d'accorder à ces personnes engagées dans la protection de nos jeunes les conditions de travail qu'elles méritent », a conclu la présidente de l'APTS.

À propos de l'APTS

[L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux](#) (l'APTS) regroupe et représente quelque 56 000 membres qui jouent un rôle indispensable au bon fonctionnement des établissements du réseau. Nos gens offrent une multitude de services en matière de diagnostic, de réadaptation, de nutrition, d'intervention psychosociale et de soutien clinique et de prévention, autant de services qui s'adressent à l'ensemble de la population.

– 30 –

Pour renseignements : Mathieu Le Blanc
Conseiller en communication et en relations médias
Cell. : 514 609-2906